



Communiqué

Pour diffusion immédiate

---

**TRAVAUX SUR LE SITE DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE BRIQUES MERIDIAN**  
**LA VILLE ÉMET UN AVIS D'INFRACTION**  
**AU PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN**

---

**La Prairie, le 23 octobre 2019** – La Ville de La Prairie informe la population qu'elle a signifié, par huissier, lundi, un avis d'infraction au propriétaire du terrain de l'ancienne briqueterie Briques Meridian, ordonnant l'arrêt des travaux qui ont présentement cours sur le site. Selon la Ville, ces activités sont effectuées en contravention au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 190.

« Nous avons tenu à protéger l'intégrité du site par un règlement, adopté par la MRC de Roussillon à notre demande, et nous avons bel et bien l'intention de le faire respecter. Nous avons promis aux citoyens de nous engager dans une démarche conjointe de réflexion et d'échanges nous permettant de dégager une vision commune de l'avenir du terrain et nous souhaitons que cette démarche se déroule en respect de notre réglementation », a déclaré le maire Donat Serres.

Le maire a ajouté que des constats d'infraction seront émis sur une base régulière jusqu'à cessation des activités jugées illégales par la Ville. Les amendes prévues au RCI s'appliqueront, le cas échéant.

**Pourquoi un RCI?**

Le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 190 vise à restreindre temporairement les dispositions relatives aux nouvelles utilisations du sol en attendant que soit défini un projet conforme aux orientations d'aménagement de la MRC et de la Ville. Rappelons que bien que ce soit un règlement adopté par la MRC de Roussillon, celle-ci a désigné un inspecteur de la Ville de La Prairie pour le faire respecter en son nom.

**Première consultation publique**

La Ville a fixé au 28 janvier 2020 la tenue de la première consultation publique concernant l'avenir du site de l'ancienne briqueterie. D'ici là, la Ville recevra, vers la fin de novembre, des résultats des études de circulation et des études techniques, présentement en cours, concernant les infrastructures d'égout et d'aqueduc afin d'entreprendre cette réflexion.

« J'invite d'ores et déjà les citoyens à participer en grand nombre à cette soirée afin que nous puissions réaliser un projet qui s'harmonisera avec les quartiers limitrophes et qui correspondra à leurs aspirations. Il est important que nous définissions ensemble notre volonté commune dans le cadre d'une démarche ouverte et collaborative, comme nous nous y étions engagés », a rappelé le maire.

### **À propos de La Prairie**

Riche de plus de 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son site patrimonial, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent sont quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 25 604 résidents.

— 30 —

### **Source :**

Service des communications

Ville de La Prairie | 450 444-6635 | [communications@ville.laprairie.qc.ca](mailto:communications@ville.laprairie.qc.ca)